



BULLETIN D'ABONNEMENT 2010

EURL au capital de 6000 €

20 Allée des Terrasses des Pins

01600 TREVOUX

Tél : 06.33.97.86.78

Pour toutes informations, contactez-nous à

l'adresse : **contact@propaye.net**

RCS Bourg en Bresse

Siret : 500 813 191 00011

TVA Intra. : FR86500813191

Procédure d'inscription :

Imprimez ce Bulletin d'abonnement sur papier libre ;

Complétez-le avec vos coordonnées ;

Puis retournez-le à **PROPAYE, 20 Allée des Terrasses des Pins, 01600 TREVOUX** accompagné de son règlement (par courrier postal exclusivement).

Je souhaite m'abonner pour une durée d'un an (voir possibilité de prorata ci-dessous) aux services de conseils et d'actualité proposés par PROPAYE.

La description détaillée de ces services est précisée sur le portail www.PROPAYE.NET. Ils sont résumés ci-après :

- Réception par mail, après demande, des fiches de synthèses, fiches d'astuces ou modèles de bulletin référencés sur le site Internet www.PROPAYE.NET ;
- Réception par mail, après demande, des fiches d'actualité, des archives officielles, et des diaporamas référencés sur le site Internet www.PROPAYE.NET ;
- Possibilité de poser vos questions personnelles au service CONSEIL de l'équipe **PROPAYE** (cette dernière s'engage à vous fournir une réponse dans les 48 heures ouvrées, hors périodes de fermeture exceptionnelles spécifiées sur le site www.PROPAYE.NET) ;

De plus, cet abonnement vous permet de recevoir les brèves d'actualités diffusées sur le site www.PROPAYE.NET directement dans votre boîte de messagerie (option facultative). Pour cela, il suffit de cocher la case suivante :

L'abonnement couvre une durée d'un an, de septembre à août. Le coût de cet abonnement annuel est de **360.00 euros HT** (TVA à 19.60 %) – Tarif en vigueur jusqu'au 31.07.2011. Si vous vous abonnez en cours d'année, il est possible de proratiser le montant de l'abonnement annuel en douzième selon le nombre de mois restant à couvrir. Ainsi, pour un abonnement qui démarre en avril 2010, le premier abonnement ne couvrira qu'une période de 5 mois (1^{er} avril – 31 août). Son tarif est ainsi proratisé de 5/12^e soit : 360.00 euros x 5 / 12 = 150.00 euros HT.

Mois du démarrage de l'abonnement :

Attention, tout mois commencé est dû.

Au mois d'août précédant l'échéance de votre abonnement, vous recevrez par courrier postal, une demande de prolongation de l'abonnement, pour une année supplémentaire. Vous serez libre de souscrire à ce renouvellement. Sans réponse de votre part, nous considérons votre abonnement comme définitivement clos.

Adresse de messagerie à inscrire (une seule adresse par inscription) :

Attention : la souscription à un abonnement est effectuée pour le compte d'une seule et unique adresse de messagerie électronique. Seuls les courriels envoyés par une adresse de messagerie inscrite, pourront être traités par PROPAYE. Si vous souhaitez émettre des messages depuis plusieurs adresses de messagerie électronique, il vous faut remplir autant de bulletins d'abonnement que d'adresses souhaitées et de les retourner accompagnés de leurs propres règlements.

Pour toute souscription à un abonnement annuel (bulletin d'abonnement accompagné de son règlement), qu'il soit proratisé ou non, vous recevrez une facture personnalisée signalant le bon enregistrement de votre abonnement par les services de PROPAYE.

Les coordonnées du souscripteur : Société :

Nom : Prénom :

Fonction : Téléphone :

Adresse :

Code postal et bureau distributeur :

Montant HT de la commande :

Montant total TTC de la commande :

(Rappel : Taux TVA = 19.60 %)

Date, cachet et signature :

Bon pour accord

MODE DE REGLEMENT :

Conformément à la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, aucun escompte n'est accordé.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE :

Pour tous litiges, compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Bourg-en-Bresse, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgences ou les procédures conservatoires, en référé ou par requête.

